

Problème d'essai 2024-2025

Dans sa récente décision (*Bhatnagar c. Cresco Labs Inc.*, 2023 ONCA 401 (CanLII)), la Cour d'appel de l'Ontario (CAO) a rejeté l'idée selon laquelle la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *C.M. Callow Inc. c. Zollinger*, 2020 CSC 45, crée une présomption légale de préjudice dès lors qu'un manquement à l'obligation de bonne foi contractuelle est constaté. Ceux qui défendent cette présomption se sont appuyés sur le paragraphe 116 de la décision *Callow* pour étayer leur position.

En moins de cinq minutes, veuillez donner votre avis sur la question de savoir si la CAO a eu raison de rejeter cette interprétation ou si l'opinion majoritaire de la Cour suprême est correcte en suggérant qu'une présomption légale de préjudice est suffisante.